

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la nomination de Mme Anne-Catherine FRITZINGER, Directrice du service commun de documentation de Sorbonne Université.

ARRETE :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine FRITZINGER, Directrice du service commun de documentation de Sorbonne Université à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université et dans la limite de ses attributions, les actes relevant du service commun, notamment ceux relatifs au personnel de la bibliothèque et relevant des domaines suivants :

- Les actes de gestion ordinaire relatifs au recrutement et au positionnement dans la carrière.
- Les actes de gestion courante liés à la fonction de chef de service (tels que les congés, autorisation d'absence et actes assimilables), les autorisations d'utilisation des véhicules personnels ou de service des agents du service commun, les ordres de mission des agents affectés au sein de la direction de la communication, les conventions d'accueil en stage dès lors qu'elles sont conformes à la convention type prévue par la note du 16 décembre 2009 relative aux stages des étudiants.

Article 2

Dans le respect des règles et principes applicables aux procédures de passation des marchés, Mme Anne-Catherine FRITZINGER signe les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de la Bibliothèque Universitaire, dans la limite de 25 000 euros par année et par groupe de marchandises du référentiel achat ainsi que pour les achats ponctuels d'un montant inférieur ou égal à 25 000 euros.

Article 3

Mme Anne-Catherine FRITZINGER, Directrice du service commun de documentation de Sorbonne Université, reçoit également délégation du Président de l'université pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur délégué dans la limite du budget du service commun de documentation pour les actes suivants :

- En matière de dépenses : engagement (signature des commandes d'achat) et certification de service fait,
- En matière de recettes : constatation de créance (commandes de vente) et facturation des recettes.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Catherine FRITZINGER, délégation est donnée à Mme Amélie CHURCH et à M. Rémi GAILLARD, directeurs adjoints, à effet de signer, au nom du Président de l'université, les actes mentionnés aux articles 1 à 3 ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Catherine FRITZINGER et de ses adjoints, Mme Amélie CHURCH et M. Rémi GAILLARD, délégation est donnée aux responsables des bibliothèques et des sections documentaires dont la liste figure en annexe, à effet de signer, au nom du Président de l'université, les quitus délivrés aux étudiants.

Article 5

Tout document signé, en application de cette délégation de signature doit comporter, sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa fonction.

Article 6

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 24 janvier 2017

Le Président de Sorbonne Université



Jean CHAMBAZ

ANNEXE 1 :

RESPONSABLES DES SERVICES ET DES BIBLIOTHEQUES HABILITES A SIGNER LES QUITUS :

- M. Sylvain AKCHAR
- M. François BOTTINI
- Mme Hélène BROMS
- Mme Doris CERON
- Mme Elsa COURBIN
- Mme Virginie DE LAITRE
- M. Guillaume DELAUNAY
- Mme Agathe DUFOUR
- Mme Isabelle EUDES
- M. Timothée HULIN
- Mme Brigitte LAUDE
- Mme Hélène MARCHE
- Mme Isabelle POISOT
- Mme Nadia TARFAOUI
- Mme Aurélie THOMAS
- Mme Frédérique TIMSIT
- Mme Isabelle VIDALAIN